

Les opérateurs s'entendent pour expérimenter la fibre optique

Par *admin*

Créé le 30/01/2009 - 00:00

Les opérateurs s'entendent pour expérimenter la fibre optique

Jeudi, 29/01/2009 - 23:00 [0 commentaire](#)

- [Diminuer la police](#)
- [Augmenter la police](#)
- [Imprimer](#)
- [Version PDF](#)

•

- [Tweeter](#)

•

•

0 avis :



[zoom](#)

Le déploiement de la fibre optique s'active enfin. Trois avancées majeures ont été décidées le 20 janvier : des expérimentations de fibre auront lieu avant le 31 mars, un tableau de bord sera publié régulièrement et un cadre réglementaire sera précisé au milieu de l'année. Orange, Free et SFR ont conclu un accord au cours d'une réunion organisée par l'Arcep afin d'expérimenter la fibre optique. "Nous avons incité et obtenu des opérateurs la signature de conventions d'expérimentation" a déclaré le nouveau président de l'Arcep, Jean-Claude Mallet à l'AFP. Les opérateurs se sont ainsi entendus pour tester le mono-fibre, dont FT et SFR sont partisans et le multi-fibres, poussé par Free.

Ces expérimentations auront lieu dans un premier temps dans une quinzaine de sites sur Paris, couvrant un peu moins de 2 000 foyers. Les opérateurs se sont engagés à fournir d'ici la fin du mois de janvier une liste complémentaire incluant des sites en province ainsi que des sites dont le point de mutualisation se situe en dehors des immeubles.

"C'est au vu de ces expérimentations que les choix sur les conditions de mutualisation de la fibre au sein des immeubles pourront être arrêtés par l'Autorité", précise l'Arcep, à la quelle François Fillon a demandé de préciser le cadre réglementaire de la mutualisation pour mi-2009. Par ailleurs, l'Arcep

prévoit de publier le 31 mars un premier tableau de bord du déploiement de la fibre en France.

Trois décrets d'applications de la loi sur la Modernisation de l'économie, attendus par les opérateurs télécoms impliqués dans le très haut débit, viennent par ailleurs d'être publiés. Ils précisent la portée du "droit au très haut débit" : le propriétaire d'un immeuble ne pourra pas s'opposer à ce qu'un occupant soit raccordé à un réseau très haut débit, sauf "motif sérieux et légitime". Pour éviter toute démarche commerciale abusive, les relations entre propriétaires d'immeubles et opérateurs seront encadrées par voie de convention. "Le coût des travaux est bien à la charge des opérateurs", est-il précisé par décret.

Le gouvernement impose désormais le pré-câblage des immeubles neufs en fibre optique. Ainsi, tous les bâtiments de plus de 25 logements seront pré-câblés en fibre optique à partir de 2010. Cette mesure figurait déjà dans le "Plan de relance économique" plus global du gouvernement. Celui-ci maintient l'objectif d'afficher 4 millions d'abonnés au très haut débit d'ici à 2012.

" title="VNT">VNT

[JDN](#)

Noter cet article :

Recommander cet article :

-
- [Tweeter](#)
-
- **Nombre de consultations :** 65
- **Publié dans :** [Internet](#)
- **Partager :**
 - [Facebook](#)
 - [Viadeo](#)
 - [Twitter](#)
 - [Wikio](#)

[Internet](#)

URL source: <https://www.rtf.fr/operateurs-s-entendent-pour-experimenter-fibre-optique/article>